

# Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal

**JEUDI 18 DECEMBRE 2014**

Étaient présents : JM. SCHIBER - C. TARY - ML. HAAZ - JM. JAVAUX - C. FIEUTELOT - A. KEUSCH - B. SAUVAGE - L. L'HERITIER - P. VALLI - R. DEVOILLE - M. PERNOT - JP. CREUSOT - B. FOLLEY

Absents excusés : C. CLEMENCELLE - L. PORTA

Secrétaire de séance : Mme Lucie L'HERITIER

Le Maire ouvre la séance à 20 h 00

## Communication

### Réunions de Novembre :

- 3/11 : réunion Bureau CAV
- 10/11 : Conférence des Maires
- 20/11 : CAV (commission d'appel d'offres - 3<sup>ème</sup> commission)  
Réunion des secrétaires avec Trésorerie d'Echenoz en Mairie de Frotey
- 21/11 : Tirage de l'Affouage  
Réunion avec l'ADMR et le Cabinet Bergeret.

### Réunions de Décembre :

- 1/12 : réunion Bureau CAV
- 2/12 : Commission environnement
- 4/12 : Reunion COPIL PEDT
- 8/12 : CAV (conseil communautaire)
- 9/12 : SMETA
- 10/12 : Réunion du Pays de Vesoul
- 12/12 : Concert Gospel
- 13/12 : Traille du Verger par les Croqueurs de Pommes
- 18/12 : Fêtes de Noël (Ecole Élémentaire, Micro-crèche)
- 19/12 : Fête de Noël (Ecole Maternelle)

- Suite à l'enquête parcellaire sur l'aménagement en 2x2 voies de la RN19, le commissaire enquêteur est favorable pour le déplacement de la zone de service.
- Une réunion s'est tenue en mairie le 13 décembre 2014 avec les élus de la commune de Quincey, afin de convenir de la participation de la commune de Frotey-lès-Vesoul pour l'accueil de ses enfants le mercredi après-midi au centre de loisirs de Quincey.
- Mme HAAZ, 2<sup>ème</sup> adjoint, fait le bilan des manifestations organisées par la Commission Animation Vie Locale et une présentation des différents points abordés en commission Enfance/Jeunesse.
- Mr TARY, 1<sup>er</sup> adjoint, présente le projet de la CAV sur la fibre optique.
- Mr JAVAUX, 3<sup>ème</sup> adjoint, réalise un compte-rendu de la réunion de la commission environnement sur les nuisances sonores incombant au quartier du Sabot.

## Financement du Budget Eau 2015

L'équilibre du budget eau fixe le prix du mètre cube à 2€ et l'abonnement annuel à 25 €.

La redevance unique d'assainissement collectif est composée d'une part variable de 1,75 € le m<sup>3</sup> et une part fixe de 8.11 €.

Les redevances dues à l'Agence de l'Eau sont augmentées et passent à 0,29 € pour la lutte contre la pollution et à 0,155 € le m<sup>3</sup> pour la modernisation des réseaux de collecte.

Vote : 13 Pour

## Redevance d'Occupation du Domaine Public pour les commerces itinérants

La redevance annuelle concernant le commerce ambulante est fixée à 60 € pour 2015.

## Demande de subvention

Monsieur le Maire présente à son assemblée les avant-projets d'investissement 2015, susceptibles de bénéficier d'une aide de l'Etat.

Après avoir étudié ces avant-projets, le conseil municipal décide d'élaborer les dossiers de demandes de subvention et les adresser aux instances concernées.

Vote : 13 Pour

## Télétransmission des actes au contrôle de légalité avec adhésion au dispositif ACTES

Il est décidé de mettre en place la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité à la Préfecture. Le Maire est autorisé à signer la convention avec l'opérateur retenu.

Vote : 13 Pour

## Tarification location camion de la commune

Le 22 mai 2008, le Conseil municipal avait décidé de mettre à disposition des habitants le camion de la commune pour faciliter l'évacuation de leurs déchets (gravats, branchages) contre une participation fixée à 32 €.

Face aux diverses contraintes (difficultés d'évacuation en déchetterie, augmentation du carburant, coût de l'entretien), il convient de préciser que ce montant est applicable par aller-retour en déchetterie.

Vote : 13 Pour

## Attribution de l'indemnité de conseil au Receveur municipal

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'octroyer à Monsieur Jean-Paul PONCHON, Trésorier d'Echenoz-la-Méline et Colombier, Receveur Municipal, l'indemnité de conseil prévue au budget communal, ceci à compter de l'exercice 2014 et selon le taux d'indemnisation prévu par l'arrêté du 16 décembre 1983, soit un montant brut de 409,25 €.

Vote : 10 Pour - 1 Contre (JM. JAVAUX)

## Vente d'un lot de bois

Suite à une coupe en bloc sur pied en forêt communale de FROTEY-lès-VESOUL, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de vendre le lot de bois à la Scierie Michel MOUGEOT, au prix de 940 €.

Vote : 13 Pour

## Décisions modificatives

Des opérations comptables ont été effectuées afin de procéder au règlement de trois factures.

Vote : 13 Pour

La séance est levée à 22h15.

Fait à Frotey-lès-Vesoul, le 30 décembre 2014.

Le Maire,

Jean-Marie SCHIBER

